

**Conseil d'école du mardi 6 mars 2018**  
**Groupe scolaire de la Barêche - DURNES**

Présents :

Mmes Bossé, Cuinet, Gaulard, Girardet, Maridet, Parisot, Mr Jeanguyot , enseignants  
Mr Donze, maire de Guyans-Durnes, représentant le syndicat intercommunal  
Mmes Bonnefoy, Buttin, Genin, Guillame, Mascret, Mr Antoine, représentants de parents d'élèves

Absents excusés : Mr Pilloix, inspecteur de l'éducation nationale de Besançon 8  
Mme Minazzi, représentant de parents d'élèves  
Mme Brunet Valentine, Mme Amiotte-Petit Anaïs , enseignantes

**I- Présentation du nouveau projet d'école**

Un nouveau projet d'école est en cours d'écriture. Il doit prendre en compte les besoins des élèves, les attentes institutionnelles et les relations partenariales qui insèrent l'école dans son environnement. Il permet ainsi d'opérer des choix pédagogiques et éducatifs pertinents et volontaires pour une meilleure réussite de chaque élève. Il doit tenir compte du projet académique ainsi que du contrat d'objectifs du collège auxquels les élèves de l'école sont rattachés.

Le projet académique comporte 3 axes:

- assurer un parcours de réussite à chaque élève
- accompagner l'évolution des pratiques pédagogiques
- favoriser la convergence des efforts de tous les acteurs de l'éducation

Le contrat d'objectifs du collège d'Ornans est le suivant:

Axe 1 : améliorer la réussite scolaire de tous

Axe 2: construire son projet d'orientation

Axe 3: favoriser l'ouverture culturelle

Axe 4: développer la démarche de développement durable

Les axes prioritaires retenus pour le projet d'école 2018-2021 sont les suivants:

1-Assurer un parcours de réussite à chaque élève:

Création d'un site internet d'école/Utilisation des tablettes numériques, ordinateurs, appareil photo numérique...

Objectifs ⇨

- Intégrer l'usage du numérique dans les apprentissages des élèves pour développer la communication école-famille.
- Intégrer l'usage du numérique dans les apprentissages des élèves pour travailler la production d'écrits.
- Favoriser l'accès de tous les élèves à la culture numérique.

2-Interroger les pratiques professionnelles en vue d'améliorer la réussite scolaire:

Formation des enseignants (hors temps scolaire) / Mutualisation des compétences dans le domaine du numérique

Objectifs ⇨

- Travailler avec des intervenants qualifiés, supports pour les enseignements.
- Développer l'usage pédagogique du numérique.
- Elaborer des programmations et des progressions sur les 3 cycles dans le domaine du numérique.

3-Construire les conditions d'une prise en charge éducative cohérente:

Mise en place d'un livret individuel retraçant le PEAC (Parcours d'Education Artistique et Culturel) de chaque élève dans sa scolarité primaire/Fréquentation régulière de lieux culturels avec diversification des sorties culturelles (cinéma, théâtre, concert, musée...)

Objectifs ⇨

- Compenser les inégalités territoriales d'accès à la culture.
- Développer l'accès à la culture par la mise en œuvre d'un PEAC.

Le projet d'école recueille un avis favorable du conseil d'école.

## II. Projet « Collèges numériques et innovation pédagogique »

Le dossier de l'école a été retenu, ce qui signifie que l'Etat subventionne à hauteur de 50% l'achat de matériel informatique, pour un budget maximum de 8000 euros. Idinfo, le prestataire de services qui travaille pour l'école, a proposé un devis au syndicat: il comprend l'achat de 12 tablettes numériques et d'une valise de stockage. Le devis est en cours d'étude et de validation.

## III. Réforme des rythmes scolaires

A ce jour, aucune réponse concernant la demande de dérogation des rythmes scolaires que le conseil d'école avait formulée n'a été apportée ni aux mairies ni à l'école. La demande de retour à 4 jours est encore à l'étude. Une nouvelle commission doit avoir lieu le 13 mars.

## IV- Carte scolaire

L'école pour la rentrée scolaire 2018/2019 sera de nouveau concernée par une mesure de carte scolaire. Il y a en effet un projet de fermeture conditionnelle d'une classe.

Les effectifs attendus à la rentrée sont les suivants: 137 élèves répartis de la manière suivante: 17 PS/19MS/9GS/25 CP/19 CE1/ 15 CE2/ 17 CM1/ 16 CM2.

Lors des différentes instances départementales des 2, 9 et 13 mars, le directeur académique des services de l'éducation nationale a proposé une fermeture conditionnelle du 6ème poste c'est-à-dire qu'il y aurait un comptage des élèves le jour de la rentrée et en fonction du nombre d'élèves effectivement présents, la décision de fermeture sera confirmée ou levée. Une levée de la proposition de fermeture conditionnelle pourrait éventuellement intervenir dès le mois de juin si les effectifs sont suffisants, comme cela s'est produit l'année dernière.

Il est donc très important d'informer l'école et les communes d'éventuelles constructions, ventes, arrivées ou départ de familles dans une des 6 communes.

## V- Les projets

Sorties effectuées depuis le dernier conseil d'école:

Classe	Date	Sortie	Financement
CP et CE1/CE2	16/01/18	Spectacle Côté cour intitulé « Bizar » à Valdahon	Entrée: 4,50 euros/él (APE)
CM1/CM2 et CE2/CM1	19/12/17	Spectacle Côté cour intitulé « Samuel » à Valdahon	Entrée: 4,50 euros/él
PS/MS	11/12/17	Rencontre USEP « Equilibre » au gymnase à Vercel	80 euros: Bus financé par l'Usep à 50 % avec l'APE
PS/MS et GS	21/12/17	Cinéma à Ornans : Ernest et Célestine attendent l'hiver	Transport: 77 euros par l'APE

## VI- Incidents rencontrés avec le transporteur pendant les sorties scolaires

Depuis le mois de décembre 2017, plusieurs incidents se sont produits avec un des chauffeurs de la société de transport Crédoz lors des sorties scolaires (piscine, sorties au spectacle à Valdahon): retards conséquents, oublis de venir prendre en charge les enfants au départ, pas de bus à la fin du spectacle ...

Au vu des incidents répétés et malgré les ristournes commerciales et les plates excuses faites par le transporteur, il a été décidé de ne plus travailler avec ce transporteur. Il est jugé préférable de s'adresser à une autre société de transport afin d'avoir un service de qualité .

## **VII-Travaux et investissements des communes**

- Intervention d'un technicien de la société Orange et changement de la box : nette amélioration de la connexion internet depuis

Nouvelles demandes:

- achat d'un nouveau poste pour la salle de motricité
- faire faire des housses de canapé en tissu pour la classe de PS/MS: attente d'un devis par une couturière
- propositions faites par les élèves élus délégués de classe dans les classes de CE2/CM1 et CM1/CM2: boucher les 2 petits trous dans la porte des toilettes filles, baisser l'apression dans les robinets (dûe à la présence de calcaire): détartrage des robinets, installation de bancs dans la cour élémentaire, installation de miroirs dans les toilettes filles et garçons

### **Questions diverses:**

- Les sorties de fin d'année n'ont pas encore été programmées. De nombreuses sorties USEP auront déjà lieu en mai et juin.
- Le règlement de l'école ne stipule pas qu'un enfant fiévreux doit être exclu de l'école. Il est par contre recommandé, pour le bien de tous, que les enfants malades soient gardés à la maison (pour leur bien-être personnel et pour éviter les contaminations). Seules quelques maladies contagieuses répertoriées par le service de santé scolaire nécessitent une éviction scolaire (par exemple la varicelle, la coqueluche, l'impétigo, les oreillons, la rougeole, la scarlatine...)

La circulation de médicaments est par contre interdite à l'école (règlement intérieur de l'école). Seuls les élèves bénéficiant d'un PAI (Projet d'Accueil Individualisé) sont autorisés à prendre des médicaments selon le protocole établi avec le médecin de PMI ou le médecin scolaire et l'enseignant. En cas de besoin, les médicaments peuvent éventuellement être déposés au périscolaire mais seulement entre un adulte (parents, adultes accompagnants un élève à l'école) et un personnel du périscolaire : aucun médicament ne doit transiter dans les sacs des élèves. Il est de nouveau rappelé que les parents peuvent solliciter directement les enseignants ou la directrice à tout moment pour évoquer un problème quelconque, sans forcément attendre le conseil d'école.

Le prochain conseil d'école aura lieu le mardi 26 juin à 20h00 à l'école de Durnes.

Secrétaire : Mme Amélie Mascret

Présidente: Mme Carole Girardet